

BASSIN VERSANT VIE ET JAUNAY.

Stratégie de territoire 2021-26 : la qualité de l'eau à l'étude

Afin d'écrire sa stratégie de territoire 2021-2026 pour la qualité des eaux, le Syndicat mixte du bassin versant Vie et Jaunay a lancé une étude jusqu'à fin juin.

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a lancé, en 2019, l'étude de bilan du Contrat Territorial 2015-2019 et de programmation des actions 2021-2026.

Il l'a confiée au groupement de bureaux d'études DCI Environnement - Sépia Conseils. Et ceci sous le pilotage de la Commission Locale de l'Eau.

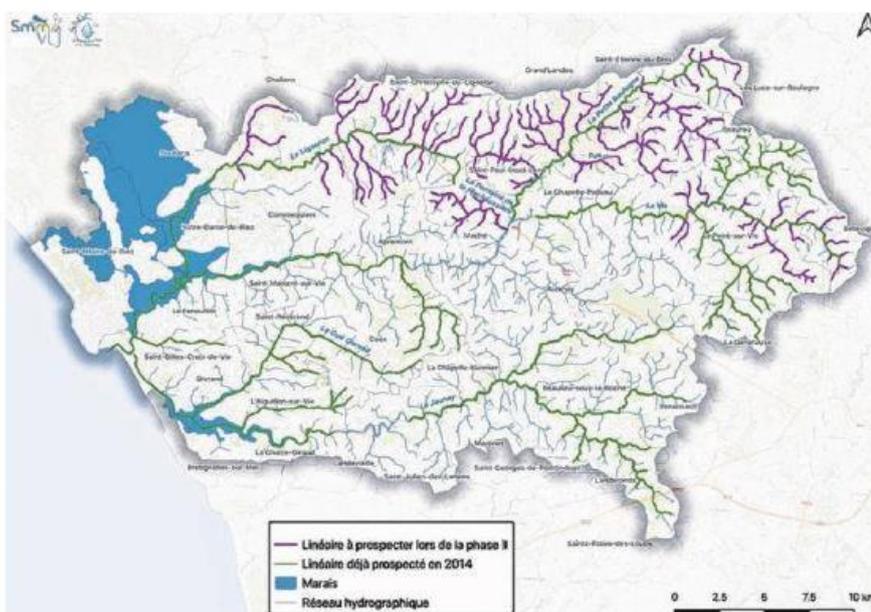
La seconde phase est enclenchée

Après une première phase de bilan des actions menées sur les milieux aquatiques et les pollutions diffuses, une deuxième phase de l'étude s'engage. Elle débute avec une étape de prospection complémentaire de terrain, sur 200 km de cours d'eau.

Dans ce cadre, les techniciens de DCI Environnement seront amenés à se déplacer sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay, et plus particulièrement le long des cours d'eau identifiés sur la carte ci-contre.

Dans le respect des gestes barrière

Ces expertises de terrain



Les zones de prospection pour la phase II (infographie : Bassin Versant Vie et Jaunay).

ont débuté depuis la mi-mai et prennent en compte les consignes gouvernementales relatives à la lutte contre le Covid-19.

« Ce diagnostic de terrain a pour but de compléter la connaissance déjà acquise sur les autres secteurs du bassin versant. Il permettra ainsi d'établir un diagnostic global des milieux aquatiques du

bassin versant Vie et Jaunay », précise le syndicat mixte dans un communiqué.

La zone d'étude porte sur la partie la plus au Nord de la zone de couverture du Syndicat mixte : les cours d'eau affluents de la Vie amont, de la Petite Boulogne, du Ligneron, le cours d'eau de la Fontaine de la Flachaussière et ses affluents. L'étude de ces zones est pré-

vue pour durer jusqu'à fin-juin.

Stratégie de territoire

A l'issue de cette deuxième phase, la stratégie de territoire pour la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques pourra alors être dessinée avec les différents acteurs.

Elle sera ensuite proposée à la Commission Locale de l'Eau.